

nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir rassurer les esprits, en faisant connaître que dans l'audience que nos délégués ont eu l'honneur d'avoir, vendredi dernier, 14 courant, de M. Ernest Baroche, aujourd'hui conseiller d'Etat et directeur général du commerce extérieur, il leur a été déclaré spontanément et formellement

« Que les articles mélangés de notre » fabrique, alors même que le coton do- » mine sur les autres matières employées, » ont été classés par les négociateurs du » traité, anglais et français, parmi les ar- » ticles non dénommés, pour lesquels le » droit, à la valeur de 15 p. % a été fixé; » que telle a été leur volonté formelle. »

M. Baroche a reçu la députation de Roubaix avec bienveillance et lui a donné l'assurance que des instructions précises seraient adressées à cet égard à l'administration générale des douanes, pour qu'il n'y ait pas de confusion possible dans l'application du tarif.

(Communiqué).

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 16 décembre 1860.

Sommes versées par 62 déposants dont 9 nouveaux fr. 7,863 » 11 demandes en remboursement. 2,680 32

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Louis Watine et Ch. Bourbier, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 11 au 17 décembre 1860 inclus.

NAISSANCES.

26 garçons, 24 filles.

MARIAGE.

Du 17 décembre. — Entre Jean-Baptiste Delbère, journalier, et Octavie Lecompte, journalière.

DÉCÈS.

Du 12 décembre. — Louis-Alexandre Prouvost, 72 ans, tisserand, époux d'Amélie-Joseph Lefebvre, rue du Galon-d'Eau. — Emmanuel Vlieghe, 72 ans, jardinier, époux de Sophie Deriemaker, rue Notre-Dame.

Du 13. — François-Marie-Joseph Renaux, 57 ans, ancien fleur, veuf de Sophie-Joseph Bucquoi, rue Pélar.

Du 14. — Charles Deberlin, 57 ans, fleur, époux d'Augustine-Bernardine Rousseaux, Hôpital. — Pierre-Auguste Raymond, 62 ans, employé des douanes en retraite, époux de Catherine Milleville, rue Latérale.

Du 15. — Catherine-Agnès Manesse, 66 ans, marchande-épicière, veuve d'Antoine-Joseph Gramme, rue du Galon-d'Eau. — Pierre-Louis Dufremont, 65 ans, sans profession, époux de Liévine Cornil, rue d'Inkermann.

Du 16. — Amand-Jean-Baptiste Pontier, 54 ans, tisserand, célibataire, Hôpital. — Louis-Joseph Mulliez, 83 ans, propriétaire, veuve de Marie-Anne Delesalle, rue du Vieil-Abreuvoir.

Du 17. — Fortuné-François Leclerc, 50 ans, cordonnier, époux de Julie-Apolline Lerouge, Hôpital. Plus 3 garçons et 6 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

AVIS

à MM. les abonnés de la FAUVETTE du NORD

Le nombre toujours croissant des abonnements ayant épuisé l'édition des six premiers numéros, il vient d'être procédé à un nouveau tirage.

Les nouveaux abonnés recevront donc prochainement les exemplaires qui manquent à leur collection.

DÉPARTEMENT DU NORD,

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Extrait d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 5 décembre 1860.

A la charge de Léopold-Joseph DEPRÆTER, âgé de 43 ans, marié, ayant cinq enfants, né à Herrines (Belgique), marchand de lait à Dottignies (Belgique), convaincu d'avoir à Wattrelos, le 20 octobre 1860, falsifié du lait battu, substance alimentaire destinée à être vendue, en y mêlant 36 % d'eau, au-delà des 20 % tolérés comme utiles pour la préparation du beurre;

Mis en vente cette substance alimentaire, sachant qu'elle était falsifiée;

Qu'il y a des circonstances atténuantes;

Attendu qu'il est en état de récidive, ayant été condamné pour semblables faits, par jugement de ce siège, en date du 14 juin 1860;

Vu les articles 1, 4, 6 de la loi du 27 mars 1851, 423, 463 du Code pénal.

Le tribunal condamne Depræter à six jours de prison, par corps à une amende de 25 fr. et aux frais.

Ordonne que le présent jugement sera imprimé par extrait, au nombre de 25 exemplaires, et qu'il sera affiché dans la commune de Wattrelos, et qu'il sera, aussi par extrait, inséré dans les journaux qui se publient à Roubaix et Tourcoing.

Le tout aux frais du condamné.

Vu au parquet. Le procureur impérial, E. CHEVALIER. (2286) Certifié, LUTUN.

DÉPARTEMENT DU NORD,

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Extrait du jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 13 novembre 1860.

A la charge de Denis-Joseph LEURIDANT, âgé de 49 ans, cultivateur, né et demeurant à Wattrelos, convaincu d'avoir, le 19 octobre 1860, à Wattrelos, falsifié du lait de beurre destiné à être vendu, en y mêlant 48 pour 0/0 d'eau au-delà des 20 pour 0/0 tolérés comme utiles à la préparation du beurre; d'avoir, ledit jour, à Roubaix, mis en vente ledit lait de beurre, sachant qu'il était falsifié;

Qu'il y a des circonstances atténuantes;

Le tribunal, vu les articles 1, 6 de la loi du 27 mars 1851, 423, 463 du Code pénal, condamne Leuridant, par corps, à une amende de 25 fr. et aux frais.

Ordonne que le présent jugement sera imprimé par extrait au nombre de 25 exemplaires, et qu'il sera affiché à Wattrelos, notamment à la porte du domicile de Leuridant, et qu'il sera inséré par extrait dans le Journal de Roubaix.

Le tout aux frais du condamné.

Ce jugement a été signifié à Leuridant qui a fait défaut, le 29 novembre.

Vu au parquet: Le procureur impérial, E. CHEVALIER. (2284) Certifié, LUTUN.

DÉPARTEMENT DU NORD,

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Extrait du jugement rendu par le Tribunal de première instance séant à Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 5 décembre 1860.

A la charge de Constantin-Joseph LANTHYOOR, âgé de 44 ans, célibataire, né à Autryve (Belgique), marchand de lait à Dottignies (Belgique), convaincu d'avoir, le 19 octobre 1860, à Roubaix, falsifié et mis en vente une substance alimentaire, du lait de beurre, sachant qu'il était mélangé de 36 pour 100 d'eau, au-delà des 20 pour 100 tolérés pour la préparation du beurre;

Qu'il y a des circonstances atténuantes;

Vu les articles 1, 6 de la loi du 27 mars 1851, 423, 463 du Code pénal;

Le tribunal condamne Lanthyoor, par corps, à une amende de 50 francs et aux frais;

Ordonne que le présent jugement sera imprimé par extrait, et qu'il sera affiché dans les villes de Roubaix et Tourcoing, qu'il sera inséré, aussi par extrait, dans les journaux qui se publient dans lesdites villes de Roubaix et Tourcoing.

Le tout aux frais du condamné.

Vu au parquet. Le procureur impérial, E. CHEVALIER. (2256) Certifié, LUTUN.

Tribunaux.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné pour provocation en duel, à six jours de prison, 50 francs d'amende, et à défaut de paiement à un mois d'emprisonnement subsidiaire de huit jours, le sieur P..., de cette ville. Cette provocation avait eu lieu à la suite d'une discussion d'intérêts de famille.

Disparition en quelques minutes de l'eau d'une chaudière.

M. Vivans, premier maître mécanicien à bord du *Caton*, signale à l'*Ami des Sciences* un phénomène mystérieux dont il a en vain cherché l'explication.

« Le 15 septembre, le *Caton* avait ses feux allumés sur la rade de Carthage; il y était arrivé le matin, et l'ordre du commandant était de tenir la machine en état de fonctionner, dix minutes ou un quart d'heure au plus après l'ordre reçu. Les feux étaient poussés au fond des fourneaux; l'eau était suffisamment chaude pour être en pression dans le temps prescrit. A dix heures 30 m. on nous transmit l'ordre de pousser les feux. Il y avait en ce moment dans les chaudières un niveau un peu trop élevé. Nous fûmes sur le point de faire une petite extraction dans chacune d'elles, afin d'être plus tôt prêts à partir. A 10 heures 45 m. on mit en marche; la machine fonctionna bien; la pression était supérieure de 10 centimètres à la pression normale. A 11 heures le maître de quart vint nous prévenir qu'il y avait une forte chambre de vapeur dans la chaudière de bâbord. Dans l'intervalle de 3 à 4 minutes, l'eau avait entièrement disparu du tube indicateur; les robinets-jauge n'en donnaient plus de trace. La soupape d'alimentation portait parfaitement sur son siège; les pompes alimentaires fonctionnaient très-bien: le robinet d'extraction conti-

nue n'était pas ouvert; les robinets d'extraction périodique et de prise d'eau étaient fermés; l'eau n'avait donc pas pu s'échapper par là; elle n'avait pas été entraînée à l'état d'eau dans la machine, elle n'avait pas été projetée par le tuyau d'échappement: comment donc expliquer sa disparition?... Le temps était orageux, des éclairs nombreux sillonnaient l'horizon à une distance assez rapprochée. L'électricité atmosphérique jouerait-elle un rôle actif dans ces circonstances? Lors de l'explosion fulminante de la canonnière *Aigrette*, à Antivari, 17 Août 1859, les coups de tonnerre se succédaient sans interruption. Nul n'a connu la cause de cette catastrophe; tous les mécaniciens ont péri. En résumé, connaît-on un agent capable de faire disparaître un volume d'eau aussi considérable d'une chaudière dans un temps relativement court? Peut-on, si cet agent agit par décomposition, supposer que les éléments de l'eau s'établissent en équilibre de pression et de température avec la vapeur, et concourent à faire fonctionner la machine? Les accidents de chaudières sont-ils plus fréquents par des temps orageux qu'en temps ordinaire? Si c'est oui, quels moyens doit-on employer pour parer à ces accidents? Si c'est non, détruire cette croyance qui tend à s'établir sans preuves, que l'électricité peut-être considérée comme une des principales causes d'explosion. »

Nous ne discuterons pas aujourd'hui cette série de questions; nous dirons seulement qu'il nous semble évident que l'eau de la chaudière a été décomposée par les parois incandescentes, ou à peu près, de la chaudière ou des tubes en fer; l'oxygène se serait combiné au fer; l'hydrogène se serait échappé avec la vapeur; il ne serait pas impossible que l'état électrique de l'air contribué à la décomposition, ou la rendit possible à une température moins élevée; électrisées positivement, les parois en fer seraient plus aptes à se combiner avec l'oxygène de l'eau, en mettant l'hydrogène en liberté; la grande cause d'explosion des chaudières est certainement l'incandescence de leurs parois combinée quelquefois avec la décomposition de l'eau, quelquefois avec l'état sphéroïdal ou la transformation subite en vapeur de l'eau qui échappe à l'état sphéroïdal quand une cause quelconque, par exemple l'injection subite de l'eau d'alimentation, amène l'abaissement de température des parois incandescentes ou presque incandescentes.

FAITS DIVERS.

La cour impériale s'est réunie hier, à deux heures, en audience solennelle, sous la présidence de M. Lamy, M. le premier président Devienne étant absent de Paris, pour recevoir la prestation de serment et procéder à l'installation du nouveau président de chambre, M. Héli-d'Oisel. Ce magistrat remplace M. Poinso, dont l'assassinat, commis pendant la nuit du 6 décembre, continue à préoccuper vivement le Palais. A ce sujet, nous croyons pouvoir dire que M. Lacaille poursuit son instruction sans désemparer. La justice reçoit chaque jour de précieux renseignements qui font espérer que l'assassin ne pourra plus longtemps se dérober aux recherches si actives dont il est l'objet.

— On lit dans le *Mémorial de la Loire*:

« Depuis l'assassinat de M. le président Poinso, les rapports adressés par les chefs de gare à l'administration centrale à Paris constatent

doutez pas. J'espère, monsieur, que vous accepterez ces propositions que tout homme d'honneur approuvera; s'il en est autrement, j'attends vos objections.

— Toutes les dispositions que vous avez prises, monsieur, répondit courtoisement le Polonais, me conviennent parfaitement, puisque le comte m'offre éventuellement les moyens d'une prompte fuite. Je me trouve d'ailleurs dans les complications politiques qu'entraîne, pour les patriotes enthousiastes, la triste situation de ma malheureuse patrie; il serait donc nécessaire pour moi, par un double motif, de m'éloigner au plus vite. M. le comte aura l'obligeance de fixer l'heure et l'endroit.

— Je me suis permis, dit Haldern, de proposer une clairière dans le bois, non loin du parc, où vous-même déjà vous avez autrefois tiré à la cible; c'est un terrain uni. A dix heures et demie du matin, nous n'avons guère à craindre d'être dérangés, et le comte désire que demain soit le jour décisif, si des arrangements indispensables de vos affaires ne vous empêchent pas d'accepter à si bref délai.

— Je connais l'endroit; dites au comte que je serai ponctuel. Je n'ai pas la moindre disposition à prendre.

— En ce cas, c'est une affaire conclue, dit Haldern.

Kielsky se leva; le grand forestier prit congé de lui par un signe de tête et se retira.

Le Polonais demeura pensif.

— Cela devait arriver, dit-il enfin, et c'est au mieux. Je suis fatigué de ce combat pour une misérable vie; eh bien, que le hasard décide. Ou la balle me rendra muet pour toujours, ce qui ne serait pas un mal, ou j'aurai encore une fois les moyens de tenter la fortune, ce qui,

au fond, vaudrait encore mieux.

Il continua de fumer son cigare sur le moelleux banc de gazon, comme si de rien n'était, et la tombe de Marie ne lui inspira pas la moindre pensée de repentir. Elle était morte, voilà tout, et encore, fort mal à propos. De temps à autre, il imaginait qu'elle avait mis elle-même fin à ses jours, et alors il levait les épaules de pitié.

Lorsqu'elle avait fait défaut au rendez-vous nocturne, il s'était éloigné à la pointe du jour, attendant avec impatience la nuit suivante; mais dans le courant de la journée, la nouvelle de la mort de Marie était arrivée à ses oreilles. C'était là un contre-temps très fatal, qui la soustrayait pour toujours à son despotisme et le contraignait à s'adresser au comte.

Après trois jours d'attente, c'est-à-dire après l'enterrement, il lui écrivit qu'il avait à lui faire des communications se rattachant de la manière la plus étroite à l'honneur de la comtesse, et qu'il se voyait dans la désagréable nécessité de vendre ce secret parce qu'il manquait des moyens pécuniaires de prendre la fuite. Il pria donc le comte de lui fixer l'heure où il lui conviendrait de le recevoir et de l'entendre.

Schlettendorf envoya sa réponse par le grand forestier. Quelque profond que fût l'abattement du comte, cette lettre de Kielsky, pleine de la bassesse la plus révoltante, avait réveillé en lui l'énergie et la conscience de l'homme cruellement offensé. Haldern n'avait pas fait d'objections; il connaissait son ami pour un homme calme et sensé, qui n'exigerait pas, avec la bouillante passion de la jeunesse, une pareille satisfaction si une autre réparation était possible, surtout en ce moment où son affliction était si grande. Il fallait donc que la rencontre eut

lieu; de Haldern en était convaincu sans en connaître la cause.

Si Kielsky était calme, le comte ne l'était pas moins, quoique d'une tout autre façon. Le calme de Schlettendorf était celui d'un grand et noble cœur satisfait de son passé, ayant la conscience d'avoir toujours voulu le bien et d'avoir plus d'une fois atteint son but. La joie et le bonheur intime ne lui avaient pas fait défaut, et il avait aussi rendu plus d'un cœur heureux. Il envisageait la tombe d'un oeil d'envie, mais il verrait sans regret Kielsky y descendre à sa place; seulement, il fallait de toute nécessité que l'un d'eux disparût de ce monde.

Il mit ses papiers en ordre, écrivit des lettres, rédigea ses dernières volontés avec autant de sang-froid qu'il s'agissait d'un simple voyage, et l'après-midi il descendit auprès de ses enfants. A une question d'Alexandre, il évita ses regards et dit seulement, pendant que Paula était absente:

— Demain matin, mon fils, pas à présent.

Il parla de Marie, mais avec une tristesse pleine de calme.

Son muet désespoir avait fait place à une indicible mélancolie qui se trahissait dans toutes ses paroles.

Il joua avec son petit-fils et s'entretint même de plans pour l'amélioration de la propriété, au point que Paula fut surprise de grand changement qui s'était opéré soudain en lui. Elle se réjouissait de la force d'âme de son père, elle avait tant prié Dieu de lui en accorder!

Mais tant l'inquiétude s'éloignait de Paula, tant elle s'emparait d'Alexandre. Ce qui se passait depuis quelques heures lui paraissait étrange; le long entretien secret du comte avec Haldern, sa longue conférence avec le juge-de-

paix, l'ordre mis dans ses papiers à portes closes, le changement radical qui venait de s'accomplir dans ses manières, et enfin la mine soucieuse et solennelle du grand forestier, tout cela plongeait le baron dans une profonde surprise.

Cependant la journée s'écoula sans lui rien révéler.

Le lendemain, à huit heures du matin, le comte le fit appeler.

En entrant chez son beau-père, Alexandre vit qu'il était déjà habillé et qu'il avait laissé son déjeuner presque intact. Une multitude de petits morceaux de papiers étaient éparpillés sur le parquet, et d'autres qu'il avait livrés aux flammes se mêlaient à un tas de cendre dans la cheminée.

— Alexandre, dit solennellement le comte, je t'ai donné mon trésor le plus précieux, mon enfant; aujourd'hui, je dépose entre tes mains ma volonté dernière et tout ce que je possède.

— Pourquoi? que te proposes-tu? demanda Alexandre consterné.

— Quelque chose, mon fils, qui aura l'approbation d'un gentilhomme comme toi... Blessé mortellement dans mon honneur, dans l'honneur sans tache de ma maison, un duel est la seule satisfaction que je puisse demander.

— Mais alors c'est à moi, le plus jeune membre de ta famille, qu'il appartient de venger cet honneur, dit Alexandre en se levant. Ne porté-je pas le même nom que toi? ta cause n'est-elle pas la mienne?

(La suite au prochain numéro.)